

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 MARS 2024**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre (20 mars 2024), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au Centre communautaire Georges-Sévigny (660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2024-03-055

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2024 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Remplacement d'un congé de paternité – embauche d'un chauffeur temporaire pour le service de l'hygiène du milieu ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques et autres sommes déboursées;
 - b. Aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité – adoption du rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Demande d'aide financière – programme d'aide à la voirie locale, volet Plan de sécurité;
 - d. Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un Plan de sécurité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale;
 - e. Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation entre l'École nationale des pompiers (ENPQ) et la MRC des Chenaux;
 - f. Appel de dossier – lieu pour le projet Circuit des murales;
 - g. Adoption du rapport d'activité 2023 du service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux;
 - h. Adoption du bilan 2022-2024 et du budget 2023-2028 du projet de la réussite éducative;
 - i. Municipalité de Batiscan – offre de service pour la collecte des matières compostables pour les rues non desservies par Énercycle;
 - j. Adoption de l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026;
 - k. Adoption de l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026;
 - l. Adoption du rapport final attestant les pertes de revenus subies et des dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - i. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan – règlement de zonage, modification des usages dans la zone 214-AF;
 - ii. Municipalité de Saint-Narcisse – règlement de zonage afin de modifier la zone 220-AF pour créer diverses nouvelles zones dans le but d'enlever l'usage extraction dans certains secteurs de l'ancienne zone 220-AF;
 - iii. Municipalité de Saint-Narcisse – règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'intégrer des normes sur les distances séparatrices pour les élevages porcins;
 - iv. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – règlement de concordance au SADR par la modification de l'affectation agricole afin que celle-ci suive les limites de la zone agricole;
 - v. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – règlement de concordance au SADR afin d'intégrer des normes sur les distances séparatrices pour les élevages porcins et garantir la zone 212-A afin que celle-ci suive les limites de la zone agricole;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
7. Rapports :
- a. Rapport du directeur général;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM);
 - c. Comité culturel;
 - d. Comité de développement du territoire;
 - e. Comité des ressources humaines;
 - f. Comité de sécurité incendie;
 - g. Comité sur la sécurité publique;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - i. Comité touristique;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- j. Comité sur le service des transports;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Enveloppes dédiées :
 - i. Municipalité de Saint-Maurice – panneaux et montage électrique pour différentes activités;
 - b. Demandes régionales;
- 9. Développement économique :
 - a. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Lettrage Hayco inc.;
 - b. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Lettrage Hayco inc.;
 - c. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Lettrage Hayco.;
- 10. Appuis demandés;
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère de la Culture et des Communications – contribution financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;
 - b. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – suspension de la mesure de soutien au travail autonome du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale;
- 12. Pour votre information :
 - a. Présentation du Guide du citoyen élaboré en collaboration avec la Sûreté du Québec;
 - b. Bilan 2023 des activités de la MRC des Chenaux;
 - c. Suivi du dossier de Des Chenaux récolte;
- 13. Autre(s) sujet(s);
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2024-03-056

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2024

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 21 février 2024.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2024-03-057

4a. REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE PATERNITÉ – EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR TEMPORAIRE POUR LE SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que le service de l'hygiène du milieu est un service essentiel ;

Considérant que monsieur Miguel Leboeuf Veillette, chauffeur du service de l'hygiène du milieu, bénéficiera d'un congé de paternité, d'une durée de 17 semaines, effectif à compter du mois de mai 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu d'embaucher un chauffeur temporaire afin de combler le poste pendant l'absence de monsieur Leboeuf Veillette ;

Considérant la candidature reçue de la part de monsieur Richard Carignan ;

Considérant que monsieur Carignan répond aux exigences normales du poste ;

Considérant qu'afin d'assurer la formation de monsieur Carignan, il sera nécessaire de procéder à son embauche avant que le poste de chauffeur soit laissé vacant par monsieur Leboeuf Veillette ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à l'embauche de monsieur Richard Carignan au poste de chauffeur temporaire à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au retour de congé de paternité de monsieur Miguel Leboeuf Veillette, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 85 % du salaire du poste.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2024-03-058

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13873 à 13876 ainsi que les autres sommes déboursées au 20 mars 2024 totalisant 721 421,00 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-03-059

5b. **AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA RELANCE DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ASSURER LEUR CONTINUITÉ – ADOPTION DU RAPPORT FINAL ATTESTANT LES PERTES DE RECETTES TARIFAIRES ET D'ACHALANDAGE SUBIES PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2019**

Considérant que la ministre des Transports et de la Mobilité durable a annoncé, le 5 février 2024, qu'une aide financière maximale de 93 366 \$ sera versée à la MRC des Chenaux pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;

Considérant que par la résolution numéro 2024-02-044, la MRC des Chenaux a autorisé la signature de la convention d'aide financière pour soutenir la relance des services de transport collectif et assurer leur continuité ;

Considérant que ladite convention exige l'adoption d'un rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le rapport final attestant les pertes de recettes tarifaires et d'achalandage subies par rapport à l'année de référence 2019.

Adoptée.

2024-03-060

5c. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PLAN DE SÉCURITÉ**

Considérant que la MRC des Chenaux a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan de sécurité du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan de sécurité ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan de sécurité selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Patrick Baril, directeur général, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

2024-03-061

5d. OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN DE SÉCURITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

Considérant que la MRC des Chenaux a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que la MRC des Chenaux a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'élaboration d'un Plan de sécurité dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale ;

Considérant que pour l'élaboration dudit Plan de sécurité, une aide financière d'un montant maximum de 30 000 \$ pourrait être accordée à la MRC des Chenaux par le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour lancer l'opération d'élaboration du Plan de sécurité ;

Considérant que pour lancer l'opération d'élaboration du Plan de sécurité, la firme de génie-conseil Techni-Consultant inc. a déposé une offre de service de 24 000 \$ avant les taxes applicables à la MRC des Chenaux ;

Considérant l'expertise et la connaissance du territoire de la MRC des Chenaux par la firme de génie-conseil Techni-Consultant inc. ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroi un contrat de 24 000 \$ avant les taxes applicables à la firme de génie-conseil Techni-Consultant inc. pour l'élaboration du Plan de sécurité, conditionnellement à l'octroi de l'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable à la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, soit autorisé à signer le contrat à intervenir entre la MRC des Chenaux et Techni-Consultant inc.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-03-062

5e. RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION ENTRE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ) ET LA MRC DES CHENAUX

Considérant que la MRC des Chenaux, par la résolution 2021-11-306, a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

Considérant que l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et la MRC des Chenaux arrive à échéance ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux :

- Autorise la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;
- Autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom de la MRC des Chenaux ;

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à l'ENPQ.

Adoptée.

2024-03-063

5f. APPEL DE DOSSIERS – LIEU POUR LE PROJET LE CIRCUIT DES MURALES

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place en 2022 un Circuit de quatre murales extérieures, notamment grâce à l'aide du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'entente de développement culturel ;

Considérant que le projet Circuit des Murales est un projet visant à soutenir les artistes en arts visuels voulant mettre en valeur leur talent et que ledit projet permettra de mettre en valeur les lieux touristiques du territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux a sollicité la participation des municipalités du territoire afin de déterminer un lieu qui sera identifié pour réaliser une cinquième murale ;

Considérant que seulement une murale pourra être réalisée en 2024 dans le cadre du Circuit des Murales, compte tenu du financement disponible ;

Considérant que pour donner suite à l'appel de dossiers, deux municipalités du territoire ont déposé un dossier présentant un lieu pouvant être considéré dans le Circuit des Murales ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un comité de sélection s'est rencontré afin d'analyser le projet et recommander aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux le lieu qui pourra être choisi ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le lieu présenté par la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel afin d'y réaliser la sixième murale du Circuit des Murales de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-03-064

5g. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que le Schéma de couverture de risques incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011 ;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le rapport d'activité 2023 du Schéma de couverture de risque en incendie a été porté à la connaissance du Conseil pour être approuvé ;

Considérant qu'en complément du rapport d'activité 2023 du Schéma de couverture de risque incendie, un rapport annuel 2023 des activités du service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux a été déposé aux membres du Conseil pour consultation ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2023 du Schéma de couverture de risques incendie ;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2024-03-065

5h. ADOPTION DU BILAN 2022-2024 ET DU BUDGET 2023-2028 DU PROJET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon s'est donné pour mission de prévenir la pauvreté, en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que pour parvenir à réaliser sa mission, la Fondation Lucie et André Chagnon apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous et, plus particulièrement, des jeunes issus de milieux défavorisés ;

Considérant que, par la résolution 2019-04-078, la MRC des Chenaux a été identifiée comme fiduciaire local auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon pour gérer le projet de la réussite éducative ;

Considérant que le bilan 2022-2024 du projet de la réussite éducative a été déposé et présenté aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire ;

Considérant que le budget 2023-2028 du projet de la réussite éducative a été déposé et présenté aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire ;

Considérant que le Conseil de la MRC des Chenaux désire déléguer au directeur général la responsabilité de contrôler les dépenses à l'intérieur des postes budgétaires du budget de la réussite éducative, d'autoriser des dépenses et de passer des contrats selon les modalités déterminées ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le bilan 2022-2024 du projet de la réussite éducative.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Patrick Baril, de contrôler les dépenses à l'intérieur des postes budgétaires du budget de la réussite éducative, d'autoriser des dépenses et de passer des contrats selon les modalités déterminées.

Adoptée.

2024-03-066

5i. MUNICIPALITÉ DE BATISCAN – OFFRE DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES COMPOSTABLES POUR LES RUES NON DESSERVIES PAR ÉNERCYCLE

Considérant qu'Énercycle est responsable de la collecte des matières compostables pour les municipalités locales de la MRC des Chenaux ;

Considérant que certaines rues de la municipalité de Batiscan ne sont pas desservies par Énercycle en ce qui a trait à la collecte des matières compostables ;

Considérant que la municipalité de Batiscan demande à la MRC des Chenaux d'offrir un service de collecte des matières compostables pour les rues non desservies de la municipalité ;

Considérant que la MRC des Chenaux opère un service de collecte des déchets domestiques pour les municipalités locales qui ont cédé cette compétence à la MRC des Chenaux, notamment la municipalité de Batiscan ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC des Chenaux possède des véhicules pouvant être utilisés pour transporter les matières compostables ainsi que des ressources humaines ayant de la disponibilité pour offrir ce service ;

Considérant que la MRC des Chenaux s'engage à offrir le service de collecte des matières compostables pour les rues non desservies de la municipalité de Batiscan au coût de 200 \$ de l'heure ;

Considérant que la collecte des matières compostables pour les rues non desservies de la municipalité de Batiscan sera effectuée selon un calendrier de collecte présenté et accepté par la municipalité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux offre le service de collecte des matières compostables pour les rues non desservies de la municipalité de Batiscan au tarif horaire de 200 \$ selon un calendrier de collecte présenté et accepté par la municipalité.

Adoptée.

2024-03-067

5j. ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SAUVETAGE HORS ROUTE 2024-2026

Considérant que la MRC des Chenaux, par la résolution 2019-08-170, a conclu une entente intermunicipale relative au sauvetage hors route avec les municipalités locales ;

Considérant que l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route se devait d'être actualisée ;

Considérant que le comité de sécurité incendie de la MRC des Chenaux a été mandaté pour analyser et recommander aux membres du Conseil les modifications nécessaires à apporter à l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route ;

Considérant qu'un projet d'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026 a été présenté aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026.

Il est également résolu que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, et que le directeur général de la MRC des Chenaux, monsieur Patrick Baril, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale relative au sauvetage hors route 2024-2026 pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-03-068

5k. **ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT AUTOMATIQUE DES RESSOURCES EN SÉCURITÉ INCENDIE ET À L'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE 2024-2026**

Considérant que la MRC des Chenaux, par la résolution 2015-03-032, a conclu une entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie avec les municipalités locales ;

Considérant que l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie se devait d'être actualisée ;

Considérant que le comité de sécurité incendie de la MRC des Chenaux a été mandaté pour analyser et recommander aux membres du Conseil les modifications nécessaires à apporter à l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie ;

Considérant qu'un projet d'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026 a été présenté aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026.

Il est également résolu que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, et que le directeur général de la MRC des Chenaux, monsieur Patrick Baril, soient autorisés à signer l'entente intermunicipale relative au déploiement automatique des ressources en sécurité incendie et à l'entraide mutuelle en cas d'incendie 2024-2026 pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-03-069

5l. **ADOPTION DU RAPPORT FINAL ATTESTANT LES PERTES DE REVENUS SUBIES ET DES DÉPENSES ADDITIONNELLES ENGAGÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES**

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a mis sur pieds le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable exige que la MRC des Chenaux adopte le rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du projet de rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le rapport final attestant les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles engagées en raison de la pandémie dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

2024-03-070

6ai. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN – RÈGLEMENT DE ZONAGE, MODIFICATION DES USAGES DANS LA ZONE 214-AF

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospère-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 479-02-10-23 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-03-071

6a.ii. MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA ZONE 220-AF POUR CRÉER DIVERSES NOUVELLES ZONES DANS LE BUT D'ENLEVER L'USAGE EXTRACTION DANS CERTAINS SECTEURS DE L'ANCIENNE ZONE 220-AF

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-08-594 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

2024-03-072

6a.iii. MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA MRC AFIN D'INTÉGRER DES NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR LES ÉLEVAGES PORCINS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-12-598 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-03-073

6aiv. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SADR PAR LA MODIFICATION DE L'AFFECTATION AGRICOLE AFIN QUE CELLE-CI SUIVE LES LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement 2023-436 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2024-03-074

6av. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SADR AFIN D'INTÉGRER DES NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR LES ÉLEVAGES PORCINS ET AGRANDIR LA ZONE 212-A AFIN QUE CELLE-CI-SUIVE LES LIMITES DE LA ZONE AGRICOLE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-437 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. **RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

Aucune réglementation reçue ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 22 février 2024 au 20 mars 2024.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 9 mars 2024.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de février 2024.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

2024-03-075

8ai. MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE – PANNEAUX ET MONTAGE ÉLECTRIQUE POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Saint-Maurice (Enveloppe 2024)	Panneaux et montage électrique pour différentes activités	46 510 \$	17 440 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final.
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2024-03-076

9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – LETTRAGE HAYCO INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Lettrage Hayco inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-05 prévoyant une aide financière non remboursable de quatre mille dollars (4 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-03-077

9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – LETTRAGE HAYCO INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Lettrage Hayco inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-05 prévoyant un prêt FLI au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7,00 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-03-078

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – LETTRAGE HAYCO INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Lettrage Hayco inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2024-03 prévoyant un prêt FLS au montant de quinze mille dollars (15 000 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7,00 %) par année, amorti sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministre de la Culture et des Communications – contribution financière dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;
- b. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – suspension de la mesure Soutien au travail autonome du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. PRÉSENTATION DU GUIDE DU CITOYEN ÉLABORÉ EN COLLABORATION AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les membres du Conseil prennent connaissance du Guide du citoyen.

12b. BILAN 2023 DES ACTIVITÉS DE LA MRC DES CHENAUX

Les membres du Conseil prennent connaissance du Bilan 2023 des activités de la MRC des Chenaux.

12c. SUIVI DU DOSSIER DE DES CHENAUX RÉCOLTE

Les membres du Conseil prennent connaissance des documents de suivi du dossier de Des Chenaux récolte.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. AUTRE SUJET

Aucun autre sujet n'est apporté à la rencontre.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ cinquante citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur le projet d'éoliennes de TES Canada.

2024-03-079

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures deux (19h02), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Préfet